

D.2021.10.20.11.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 20 Octobre 2021

11 - COMMUNICATION

11.1 - Partenariat et convention « Prix de l'Embouchure » entre Tisséo Collectivités et l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31). Approbation et autorisation de signer la convention n° 2021-1058.

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Dans le cadre de la onzième édition du Prix littéraire baptisé « Prix de l'Embouchure » assurée par l'Amicale du Personnel de la Police Nationale de la Haute Garonne à l'Hôtel de Ville de Toulouse **dans le cadre du « Festival Toulouse Polar du Sud » qui se tiendra du 8 au 10 octobre 2021**, il est envisagé d'établir un partenariat entre l'APPN31 et Tisséo Collectivités en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public.

Il est proposé dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Assurer le versement d'une participation financière d'un montant de 1 000 € H.T (mille euros hors taxe).
- La diffusion du visuel annonçant le lauréat du prix sur différents supports, à savoir :
 - Par la fabrication d'un kakémono,
 - Sur écrans, dans les Linéo et les salles des billets de station de métro,
 - Par la fabrication et la pose de 5 adhésifs au sol dans chacune des stations Canal du Midi / Jean Jaurès / Palais de justice.

En contrepartie, l'APPN31 s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des documents de communication de l'association, dont l'affiche du prix ;
- À réaliser les visuels aux formats demandés par Tisséo Collectivités pour les différents supports ;
- Offrir 10 exemplaires du livre du lauréat et dédiacés par l'auteur (dont 5 livres qui seront offerts sur Clubéo).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une participation financière de 1000 € (H.T) à l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).

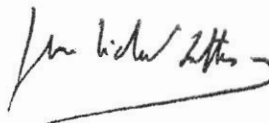
ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION
N° 2021-1058

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° 2021.10.20.11.1

Ci-après désigné « Tisséo Collectivités »

ET

L'AMICALE DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DE LA HAUTE GARONNE (APPN31), sis 23 boulevard de l'embouchure 31000 Toulouse et représentée par son Président dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes « AMICALE DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DE LA HAUTE GARONNE » ou « APPN 31 »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la onzième édition du Prix littéraire baptisé « Prix de l'Embouchure » assurée par l'Amicale du Personnel de la Police Nationale de la Haute Garonne à l'Hôtel de Ville de Toulouse dans le cadre du « Festival Toulouse Polar du Sud » qui se tiendra du 8 au 10 octobre 2021, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'APPN 31 et Tisséo Collectivités en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et de l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31) dans le cadre des actions organisées par cette dernière à l'occasion de la remise du « Prix de l'Embouchure ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Tisséo Collectivités s'engage

- À assurer le versement d'une participation financière d'un montant de 1 000 € H.T (mille euros hors taxe).
- À la diffusion du visuel annonçant le lauréat du prix sur différents supports, à savoir :
 - Par la fabrication d'un kakémono,
 - Sur écrans, dans les Linéo et les salles des billets de station de métro,
 - Par la fabrication et la pose de 5 adhésifs au sol dans chacune des stations Canal du Midi / Jean Jaurès / Palais de justice.

En contrepartie, l'APPN 31 s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des documents de communication de l'association, dont l'affiche du prix ;
- À réaliser les visuels aux formats demandés par Tisséo Collectivités pour les différents supports,
- Offrir 10 exemplaires du livre du lauréat et dédiacés par l'auteur (dont 5 livres qui seront offerts sur Clubéo).

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie.
Elle prendra fin au versement de la subvention sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Tisséo Collectivités versera une participation financière d'un montant de 1000 € HT (mille euros hors taxes).

L'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN 31) s'engage à effectuer une demande de versement mentionnant le montant et le numéro de délibération auprès de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo Collectivités
Le Président,

Pour l'APPN31
Le Président,

Jean-Michel LATTES